

DEMANDES D'ASILE

Orientation sexuelle : 1.600 dossiers en 2 ans

En deux ans, le Commissariat général aux réfugiés (CGRA) a dû prendre une décision dans près de 1.600 dossiers de demande d'asile liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, d'après les statistiques que le secrétaire d'État à l'asile, Theo Francken (N-VA) a transmises au député Olivier Chastel (MR). Le CGRA a octroyé une protection à 490 de ces personnes qui avaient invoqué une crainte de persécution liée à cette orientation ou cette identité de genre.

En tête de ces dossiers-là, deux pays africains : le Sénégal (89 dossiers acceptés, mais 160 refusés) et le Cameroun (88 acceptés et 143 refusés). Viennent ensuite les demandes d'Irakiens, avec 77 dossiers acceptés et 24 refusés.

On parle ici des personnes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) qui se voient accorder une attention toute particulière des autorités belges. Dans le cadre de la procédure d'asile, la notion de « genre » ne renvoie pas qu'aux persécutions liées à cette orientation sexuelle. Il peut aussi s'agir de femmes qui déclarent être victimes de mariages forcés, de crimes d'honneur, de viol, de prostitution forcée, etc.

« Il revient en premier lieu au demandeur d'asile de convaincre le

CGRA de son orientation sexuelle (ou de son identité de genre) et de la réalité des éventuels faits de persécution qu'il invoque. Il doit fournir les détails pertinents et les précisions nécessaires pour convaincre que ces faits se sont réellement produits ou qu'il risque, en cas de retour dans son pays d'origine, d'être victime de persécution à cause de son orientation sexuelle ou de son identité de genre », dit le CGRA.

SELON LE PAYS

Le fait qu'une personne soit homosexuelle, bisexuelle ou transgenre ne suffit pas à ce qu'elle soit reconnue comme réfugiée. L'examen de la demande dépendra de la situation dans le pays d'origine.

En ce qui concerne les conditions d'accueil, Fedasil essaie toujours d'offrir une place adaptée aux besoins spécifiques d'une personne. « Dans le cadre du nouveau Plan d'action national contre la violence et la discrimination homophobe et transphobe, Fedasil s'est engagé à assurer la continuité de l'accompagnement des demandeurs d'asile LGBT », explique Theo Francken. « L'objectif est de développer et d'échanger des bonnes pratiques communes. »

Fedasil a, par exemple, soutenu, en 2016, le projet Safe Havens et a décidé de prolonger le soutien financier à ce projet pour un an. ●

D.SW.